

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
12 janvier 2022

## Un programme de financement de 47 millions d'EUR pour aider les PME à protéger leur propriété intellectuelle

- Le programme prévoit le remboursement des taxes relatives aux demandes de marques, de dessins ou modèles et de brevets pour la période 2022-2024.
- Les PME de l'UE peuvent déposer une demande sur le site web de l'EUIPO et économiser jusqu'à 2 250 EUR.
- Près de 13 000 PME européennes ont bénéficié de cette initiative en 2021.
- La période de dépôt des demandes est à présent ouverte.

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et la Commission européenne ont lancé le premier volet du nouveau [Fonds européen pour les PME](#), un **programme de subvention** d'un montant maximal de **47 millions d'EUR**<sup>1</sup>. Le programme, étendu sur une période de trois ans (2022, 2023 et 2024), est destiné à aider les petites et moyennes entreprises (PME) basées dans l'UE, à protéger leurs droits de propriété intellectuelle (PI) et à en tirer les bénéfices.

Chaque PME peut économiser jusqu'à **2 250 EUR** de taxes relatives aux demandes de marques, de dessins ou modèles et de brevets, à travers une démarche rapide et facile, le but étant d'aider les PME à définir leurs actifs de propriété intellectuelle. La période de dépôt des demandes pour 2022 a commencé le 10 janvier, et **s'étendra jusqu'au 16 décembre 2022**.

Les PME demandeuses pourront obtenir, en particulier :

- Jusqu'à **1 500 EUR sur les taxes relatives aux demandes de marques et de dessins ou modèles** au niveau national, régional ou de l'UE (remboursement à hauteur de 75 %) ainsi qu'en dehors de l'UE (remboursement à hauteur de 50 %).
- Jusqu'à **750 EUR sur les taxes relatives aux brevets au niveau national** (remboursement à hauteur de 50 %). Cette année, pour la première fois, le Fonds pour les PME couvre les taxes relatives aux brevets.

---

<sup>1</sup> L'EUIPO consacrera 28 millions d'euros au Fonds, qui sera porté à 45 millions d'euros à partir de 2023 pour de nouveaux services si la demande le justifie. La Commission européenne fournira 2 millions d'euros supplémentaires, soit un total de 47 millions d'euros.



Les PME européennes sont vitales pour l'économie européenne car elles contribuent à plus de la moitié du PIB de l'UE et emploient deux salariés sur trois en Europe. D'après des [recherches menées par l'EUIPO](#), les PME titulaires de droits de propriété intellectuelle génèrent **68 % de revenus supplémentaires** par employé par rapport à celles qui n'en détiennent pas.

Les études montrent également que les entreprises titulaires de droits de PI obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique, versent des salaires plus élevés et sont généralement plus résilientes. Malgré les bénéfices évidents qu'elles peuvent en tirer, moins d'**une PME européenne sur dix dispose d'un droit de PI enregistré**, qu'il s'agisse d'une marque, d'un dessin ou modèle ou d'un brevet. L'une des principales raisons identifiée pour lesquelles les petites entreprises n'enregistrent pas leurs droits de PI est le [manque de ressources et de connaissances](#).

Pour **Christian Archambeau**, directeur exécutif de l'EUIPO:

*Les PME représentent 99 % de l'ensemble des entreprises de l'UE, donnent aux communautés locales de la prospérité et des opportunités et sont une source d'innovation et de créativité. La COVID-19 a fortement frappé les PME et démontre que nous devons, plus que jamais, les soutenir sur le chemin de la croissance. C'est pourquoi, nous nous engageons à aider les petites entreprises en Europe à sécuriser et tirer profit de leurs actifs de propriété intellectuelle, à travers un Fonds accessible et dont la nouvelle durée est désormais allongée.*

## NOTE AUX ÉDITEURS

Le nouveau programme est mis en œuvre à travers l'initiative [Ideas Powered for business](#), qui s'inscrit dans le cadre des activités de soutien de l'EUIPO et du [programme pour le marché unique](#) de la Commission européenne, destiné aux petites et moyennes entreprises européennes. Le programme est réalisé en étroite coopération avec les offices nationaux et régionaux de la PI de l'UE. Le Fonds pour les PME a été lancé pour la première fois en 2021 et son mécanisme développé sous forme de réponse rapide, destiné à aider les PME à se redresser et à atténuer l'impact économique de la pandémie. A ce jour, près de [13 000 PME européennes](#) en ont bénéficié.

Le Fonds pour les PME propose un soutien financier aux [PME](#) établies dans l'Union européenne. La demande peut être déposée par un titulaire, un salarié ou un représentant autorisé par la PME d'agir en son nom. Les subventions sont transférées directement aux entreprises. Les fonds sont disponibles selon le principe du «premier arrivé, premier servi».

## À PROPOS DE L'EUIPO

L'[EUIPO](#) est une agence décentralisée de l'UE, implantée à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins et modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités



de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'Union européenne. L'EUIPO héberge également l'[Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#), qui soutient la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle.

## **Contacts Presse**

### **Service de communication de l'EUIPO**

Tél.: +34 653 674 113

[press@euipo.europa.eu](mailto:press@euipo.europa.eu)

